



# Ecole privée Sainte Marie – LA MOTHE ACHARD

## **Circulaire de rentrée 2022-2023**

### **1. Mot du chef d'établissement**

Chers parents,

Nous sommes très heureux d'accueillir dans notre école de nouveaux élèves, de nouvelles familles à compter de septembre prochain. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire qui s'effectuera ***le jeudi 1er septembre 2022***, vous trouverez tous les documents et informations nécessaires dans cette circulaire de rentrée. Les dates des réunions de classe vous seront communiquées début septembre.

Lors de la journée de pré-rentrée des enseignants qui aura lieu ***le mardi 30 août 2022***, il sera possible, pour les familles qui le désirent, de visiter la classe ou les classes de son ou ses enfant(s) et de rencontrer les enseignants de ***16h à 17h***.

**L'ensemble des informations vous sera adressé par mail.** Merci de noter lisiblement votre adresse mail sur la fiche de renseignements. Le cahier de liaison est quant à lui toujours maintenu pour les informations ne pouvant pas être communiquées par mail et faciliter la communication entre les enseignants et les familles.

Cette circulaire s'accompagne de divers documents [école (blanc), OGEC (bleu), APEL (vert)] que vous devrez me faire parvenir ***au plus tard pour le vendredi 1er juillet 2022***. Merci de vous assurer que votre dossier est complet au moment de le retourner à l'école.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

André-Jacques GABORIAU  
Chef d'établissement

### **2. Classes et personnels**

PS1-PS-MS	Classe assurée par Julie HLAVACEK
MS-GS	Classe assurée par Marie-Laure CHARRIER et Sophie ELOY
CP-CE1	Classe assurée par Nadia PATEAU
CE1-CE2	Classe assurée par Cécile BOUCHER
CE2-CM1	Classe assurée par Romain OSSANT
CM1-CM2	Classe assurée par Sandrine HAMBERS
CM2	Classe assurée par André-Jacques GABORIAU (directeur) Décharge de direction assurée par : enseignant(e) pas encore nommé(e) à ce jour.

- Les aides maternelles : Florence MOINARD, Coralie BESSEAU et Pascale LEROY.
- Le personnel de la garderie : Florence MOINARD, Coralie BESSEAU, Pascale LEROY et Annabelle BALLANGER.
- Poste de Regroupement d'Adaptation (enseignant spécialisé dans l'aide aux élèves en difficulté) : Adèle ROUSSEAU.
- Personnel d'entretien : Véronique GLORION.

### 3. Joindre l'école

Adresse : Ecole Sainte Marie  
rue Jean Bouin – La Mothe Achard  
85150 LES ACHARDS

Site internet : lamotheachard-stemarie.fr

Téléphone : 02 51 05 90 30

Mail : direction@lamotheachard-stemarie.fr

La majeure partie des communications se fera par voie électronique. Toutes les communications d'ordre général se feront par le biais de l'adresse [direction@lamotheachard-stemarie.fr](mailto:direction@lamotheachard-stemarie.fr) et les informations spécifiques de classe se feront à l'aide des adresses suivantes :

Classe TPS-PS-MS	Julie Hlavacek	j.hlavacek@lamotheachard-stemarie.fr
Classe MS-GS	Marie-Laure Charrier	ml.charrier@lamotheachard-stemarie.fr
	Sophie ELOY	s.loy@lamotheachard-stemarie.fr
Classe CP-CE1	Nadia Pateau	n.pateau@lamotheachard-stemarie.fr
Classe CE1-CE2	Cécile Boucher	c.boucher@lamotheachard-stemarie.fr
Classe CE2-CM1	Romain Ossant	r.ossant@lamotheachard-stemarie.fr
Classe CM1-CM2	Sandrine Hambers	s.hambers@lamotheachard-stemarie.fr
Classe CM2	André-Jacques Gaboriau	direction@lamotheachard-stemarie.fr

### 4. Horaires (semaine de 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi)



#### Horaires en maternelle (de la PS1 à la GS)

Le matin : 9h - 12h00  
L'après-midi : 13h30 - 16h45

#### Horaires en élémentaire (du CP au CM2)

Le matin : 9h - 12h15  
L'après-midi : 13h45 - 16h45

\* Une sonnerie marque le début et la fin des cours.

\* La surveillance est assurée à partir de 8h45. L'accès à l'école n'est autorisé qu'à partir de cet horaire : merci de ne pas entrer dans l'enceinte de l'école avant cet horaire (sauf garderie).

\* Après le déjeuner, la surveillance sur la cour par les enseignants reprend à 13h20 pour les élèves en maternelles et 13h30 pour les élèves en élémentaire.

\* La classe se termine à 16h45. La prise en charge à la garderie commence dès 17h.

\* Un parking est situé en face de l'école. Veillez à ne pas gêner la circulation des piétons et le stationnement des cars.

### 5. Accès à l'école – Sortie de l'école

Pour faciliter la circulation des personnes le matin comme le soir, il sera important de bien respecter les points suivants :

- chaque personne entre sur la cour par le portail principal et sort par le portail situé près du bac à sable des maternelles,
- le matin, la personne accompagnant un élève scolarisé en classe maternelle (de la PS à la GS) à l'obligation de l'accompagner jusqu'à la porte de sa classe où il sera accueilli par son enseignante,

- le matin, la personne accompagnant un élève scolarisé en classe élémentaire (du CP au CM2) le laisse se diriger seul vers sa classe,
- le soir, chaque élève est récupéré à la porte de sa classe par la personne venue le chercher.

***Si un enfant, non accompagné par un adulte, arrive avant 8h45, il sera contraint d'aller à la garderie.***

Si votre enfant doit quitter seul l'école, indiquez-le sur la fiche de renseignement : « l'autorisation de sortie de l'école ». ***Récupérer son enfant dans un véhicule sur le parking devant l'école est considéré comme un départ non accompagné.***

## 6. Absences et maladies

A l'école primaire, toute absence doit être **justifiée** ! (les absences pour cause de lendemain de fête ne sont pas considérées comme « des absences justifiées » !).

En cas d'absence, merci de prévenir le plus tôt possible en **téléphonant, puis par écrit**. En effet, pour des raisons administratives, chaque absence doit être notifiée par écrit. Le motif précis sera indiqué sur le registre d'appel soumis au contrôle de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

**Les vacances prises sur temps de classe ne constituent pas un motif valide pour justifier une absence au regard de la législation. Elles doivent donc être évitées afin de ne pas désorganiser les classes et de permettre un suivi cohérent de la scolarité des élèves. Nous vous remercions d'y être attentif. Si cette consigne n'était pas suivie, aucune disposition particulière ne serait prise pour compenser l'absence (cf. règlement intérieur).**

Extrait du règlement intérieur concernant les questions de **santé et la prise de médicaments** dans l'école :

- **Selon la législation en vigueur, toute prise de médicaments par les élèves est interdite à l'école**, y compris pendant le temps d'interclasse du midi. Les enseignants seront habilités et tenus de délivrer un médicament seulement en cas de nécessité vitale pour l'élève concerné et dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- Sur avis médical, un enfant atteint d'une infection contagieuse peut ne pas être accepté à l'école avant la guérison complète.
- Toute maladie contagieuse doit être signalée dans les plus brefs délais.
- Afin que les poux ne fassent leur apparition à l'école, chaque famille est invitée à contrôler les têtes régulièrement et administrer le traitement efficace si cela s'impose.

***Les enfants doivent être pris en charge hors de l'école lorsqu'ils sont malades. Prévoir un moyen de garde dès la rentrée en cas de maladie.***

## 7. Propositions pastorales et catéchétiques

Notre école est un établissement catholique d'enseignement. Le projet éducatif comprend donc une dimension religieuse.

A partir du CE1, **l'éveil à la foi** commencé en maternelle se poursuit par une heure de **catéchèse ou de culture chrétienne** par semaine, selon le choix des familles.

Pour les enfants qui suivent le parcours de catéchèse, il est possible de préparer la première communion (en CE2) et la profession de foi (en CM2).

## 8. Contact avec les enseignants

Le **cahier de correspondance** est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles pouvant être collées doivent être **signées par les parents** après que ceux-ci en ont pris connaissance. Ces signatures nous permettent de vérifier que les parents ont bien eu les informations.

Des **réunions de parents** seront programmées à la rentrée courant fin septembre, début octobre.

L'équipe enseignante se tient disponible pour toute demande de rendez-vous si vous en sentez le besoin. Merci de **prendre rendez-vous** suffisamment tôt en utilisant l'adresse mail de l'enseignant ou le cahier de correspondance. Cela permet à l'enseignant de vous recevoir dans les meilleures conditions.

## 9. Les parents dans l'école

**Les associations de parents** : les parents qui le désirent ont la possibilité de participer activement à la vie de l'école en entrant dans l'une des deux associations :

- **OGEC** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) : association qui gère les moyens financiers de l'école.
- **APEL** (Association des Parents de l'Enseignement Libre) : association qui représente les familles et accompagne l'équipe enseignante dans les projets pédagogiques de l'école.



**Ces deux associations sont indispensables pour le bon fonctionnement de l'école. Chaque année, il est important que de nouveaux membres entrent dans ces associations.**

De plus, un **Conseil d'établissement** a été créé où une représentation des parents est assurée. Ce lieu d'échanges et de débats permet d'aborder les sujets qui touchent l'éducation des enfants et le fonctionnement de l'école.



Une communication est assurée auprès des familles essentiellement par mail et sur le site internet. **Pensez à compléter lisiblement l'adresse mail sur la fiche de renseignement de votre enfant.**

Les parents participent dans l'école aux animations et projets: accompagnement pour les sorties scolaires, à la piscine, à la médiathèque ; soirée familiale, loto, kermesse, exposition, aide aux matinées travaux, célébration de Noël...

## 10. Accueil périscolaire (garderie)

*Cf. documents joints par l'OGEC.*

## 11. Contribution des familles

*Cf. documents joints par l'OGEC.*

## 12. Cantine municipale

Les deux écoles de la commune bénéficient d'une cantine municipale. Pour toute information, contacter la mairie. Voici le numéro de la cantine en cas de besoin : 02 51 38 60 49.

## 13. Assurances scolaires

Merci de bien noter, sur la fiche de renseignements, votre compagnie d'assurance et votre n° de Responsabilité Civile. Concernant l'assurance « Individuelle Accident », l'école y souscrit pour l'ensemble des élèves auprès de la Mutuelle St Christophe (MSC) . Vous pourrez obtenir votre attestation d'assurance sur l'espace parents de la MSC.

## Récapitulatif des documents à nous retourner

Merci de nous retourner **pour le vendredi 1er juillet au plus tard** les documents suivants, complétés et signés :

- 1/ Fiche de renseignements (feuille blanche)
- 2/ L'exemplaire du Contrat de Scolarisation (feuille blanche) (uniquement pour les nouvelles familles)
- 3/ Demande et autorisation de prélèvement pour l'OGEC (feuille bleue)
- 4/ Inscription et règlement de la garderie (feuille bleue)
- 5/ Adhésion à l'APEL (feuille verte)